

STATION BALNÉAIRE DE LA CÔTE FLEURIE, À DEUX HEURES DE PARIS, TROUVILLE-SUR-MER DOIT SA RÉPUTATION AU CHARME DE SON PORT DE PÊCHE ET À LA BEAUTÉ DE SA LONGUE PLAGE DE SABLE FIN. COMMUNE DE 4.689 HABITANTS, SURCLASSÉE 20 À 40.000, ELLE RECRUTE UN(E)

l'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles sera rattaché à la Direction des temps de l'enfant. Il sera chargé de l'assistance auprès du personnel enseignant, pour l'accueil, l'animation et l'encadrement des enfants.

MISSIONS

1 - ACTIVITÉS PRINCIPALES :

- Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'hygiène et l'aide aux enfants,
- Participation aux tâches d'assistance éducative liées aux activités d'enseignement,
- Participation à la préparation et à la mise en oeuvre d'activités pédagogiques prévues par les enseignants,
- Préparation et mise en place du matériel,
- Entretien courant du matériel utilisé et de l'endroit occupé,
- Participation aux projets éducatifs.

2 - ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES :

- Sur le temps de pause méridienne des enfants : encadrer les enfants au cours de la restauration scolaire, mise en place d'activités adaptées sur le temps du midi,
- Accompagnement à la sieste,
- Accompagnement au bus si nécessaire,
- Garderie.



ATSEM (H/F) DIRECTION DES TEMPS DE L'ENFANT

GRADES

- ATSEM principal de 2^{ème} classe
- ATSEM principal de 1^{ère} classe

PROFIL RECHERCHÉ

CAP petite enfance/accompagnement éducatif petite enfance exigé.

Vous êtes titulaire du grade d'ATSEM ou lauréat de concours inscrit sur liste d'aptitude.

SAVOIR-FAIRE :

- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages quotidiens.
- Aider à l'acquisition de l'autonomie.
- Assurer la sécurité des enfants.
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

SAVOIR-ETRE :

- Ecoute, capacité de communication,
- Facultés d'adaptation,
- Sens de l'organisation, autonomie, discrétion, patience,
- Bon contact avec les enfants, la hiérarchie directe, le directeur de l'école et le chef de service.

AVANTAGES

- Participation mutuelle et prévoyance,
- CNAS,
- Prime de fin d'année.